



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 33/2018**

Vevey, le 5 novembre 2018

**Communication du Groupement forestier de la Veveyse – Décompte définitif quant à la construction de la halle de stockage pour le bois énergie sur le site de Praz-Libon à Fenil-sur-Corsier**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

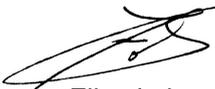
La Municipalité a l'avantage de vous transmettre, en annexe, la communication du Groupement Forestier de la Veveyse du 21 septembre 2018 relative au décompte final suite à l'octroi de cautionnement pour la construction de la halle de stockage des plaquettes forestières à Fenil-sur-Corsier.

Par la présente communication, le Groupement Forestier de la Veveyse tient à remercier tous les acteurs ayant rendu possible la construction de ce hangar à plaquettes forestières.

Pour rappel, le cautionnement accordé par le conseil communal pour le Groupement forestier a été accepté par le Conseil communal en date du 10 mars 2016 – Préavis 05/2016.  
Le montant maximum du cautionnement pour Vevey est de Fr. 115'000.-

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 novembre 2018

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexe : ment.

Blonay, le 21 septembre 2018



**COMMUNICATION DU GROUPEMENT FORESTIER  
DE LA VEVEYSE AUX CONSEILS COMMUNAUX  
SUITE A L'OCTROI DE CAUTIONNEMENT  
POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE STOCKAGE  
DE PLAQUETTES FORESTIERES A FENIL-SUR-CORSIER**

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale du 30 mai 2018, le Groupement Forestier de la Veveyse a le plaisir de vous faire part par la présente communication du décompte définitif quant à la construction de la halle de stockage pour le bois énergie sur le site de Praz-Libon à Fenil-sur Corsier.

Le coût final de cet ouvrage s'élève à CHF 588'966.10, montant comprenant les frais pour les droits de mutation pour le DDP de CHF 22'004.90. L'amortissement comptable sur 30 ans se monte quant à lui à CHF 5'501.20.

En outre, deux subsides ont été perçus : l'un de l'ECA pour l'installation du paratonnerre à hauteur de CHF 1'572.25 et le second de la DGE pour le fond cantonal pour l'énergie pour un montant de CHF 116'939.85.

En ce qui concerne l'apport financier du groupement Forestier de la Veveyse, il s'élève à CHF 90'572.-.

De plus, deux prêts sans intérêts sur 20 ans ont été conclus : le premier du fonds d'investissement forestier (FIP) s'élevant à CHF 119'882.- avec un amortissement d'un montant de CHF 5'994.10 par année et le second du SIGE de CHF 260'000.- pour un amortissement de CHF 13'000.- par année.

Le montant du préavis de cautionnement se montant à CHF 700'000.- a été respecté.

Par la présente communication, le Groupement Forestier de la Veveyse tient à remercier tous les acteurs ayant rendu possible la construction de ce hangar à plaquettes forestières et vous adresse, Mesdames et Messieurs les municipaux, ses meilleures salutations.

Christophe Schneiter  
Président

Olivier Martin  
Membre